



Suspicion d'assassinat pour l'obtention d'un viager

Par **Whypyd**, le **28/09/2018** à **09:52**

Bonjour,

J'explique aujourd'hui une affaire peu commune. Mon ami, mon père spirituel est décédé. Ce n'est que 2 mois après que je l'apprends par mes propres recherches sur internet car mon ami ne me répondait pas. Cet homme était très solitaire. J'étais pour ainsi dire son Seul ami. Il n'avait pas de bonne relation avec ses 2 sœurs. Il les appelait une fois par an. Il faisait du yoga 3 à 4h par jour donné une forme herculéenne pour vous dire moi qui ai 30 ans il me battait au bras de fer à ses 78 ans il faisait encore du judo et en paraissait 65

Cet homme avait depuis des années 2 appartement qu'il avait mis en viager puis récemment (3ans)il s'était acheté un appartement sur Avignon qu'il avait aussi mis en viager (il ya 2 ans) . J'ai connu cet homme au judo, je devais avoir 10 même pas nous sommes liés d'amitié car il s'était aperçu que je m'intéressais au yoga et aux énergies. nous avons entretenu cette relation jusqu'à aujourd'hui on se voyant deux à trois fois par an où à chaque fois nous nous invitions à casser la croûte ou bien faire du yoga. Depuis qu'il ait eu son viager à Avignon j'ai pu noter une certaine perte de mémoire qui m'a beaucoup chagriner. Étant donné qu'il se vacciner tous les ans contre la grippe et vu les rumeur qu'il en découle j'ai mis ça sur le compte d'Alzheimer. Cela c'est confirmé avec la perte de ses clés dans d'ailleurs il m'accuse à de lui avoir volé. J'étais atterré de sa méfiance et je lui est préconisé de consulter un médecin pour pallier à son problème soudain alors je suis rentré de saison de ski et il était décédé personne ne m'a prévenu pas même un coup de fil. J'ai fait ma propre recherche pour savoir ce qu'il en était car bien sûr les viagers ont été récupéré au plus vite les biens. la sœur est venu récupérer les affaires et soi-disant a tout jeté... les policiers de Montpellier qui s'occupait de l'enquête n'ont rien voulu me dire car comme n'étant pas son fils à proprement dit ils m'ont

botté en touche... sauf que aucune explication valable ne m'a été donné sur la raison son décès. cet homme qui était dans une forme de trentenaire serait mort subitement dans son lit m'a dit le notaire... je ne sais même pas qui a détecté le décès à son domicile... j'étais le seul à venir le voir.

ce que je souhaite aujourd'hui c'est de savoir par quel moyen je peux réouvrir l'enquête car je ne vais pas m'asseoir sur ça sans rien faire

j'ai des doutes d'empoisonnement ou même d'assassinat... Que les bénéficiaires du viager aurait intenté pour accélérer le processus du viager... il était une proie facile du coup et ça me met hors de moi de savoir qu'il est parti. Alors qu'en plus rien à été fait pour en savoir plus sur son cas... Les policiers aurait pu regarde son téléphone ou son ordinateur et voir que je communiquais avec lui. Mais non le notaire m'a bien dit que le policier judiciaire aurait pris son téléphone et serait tombé sur le numéro du notaire comme par hasard....

. Si il ya quelqu'un pour m'aider de rendre un honneur à cet homme sage.

Par **amajuris**, le **28/09/2018 à 11:08**

bonjour,

quand on met un bien en viager, comme vous l'écrivez, c'est que son propriétaire l'a vendu et que son paiement est effectué par le paiement d'un bouquet et d'une rente viagère.

dans le cas de votre ami, il n'était plus propriétaire des biens qu'il a vendus en viager et à sa mort, les acquéreurs ont pris possession de ces biens.

un décès est toujours constaté par un médecin qui rédige un certificat

médical qui a du mentionné une mort naturelle, ce qui est plausible à 75 ans.

tous les jours décèdent des personnes âgées en pleine forme, suivant pour des problèmes cardiaques.

Dans le cas de votre ami, il est possible que se sachant atteint de la maladie d'alzheimer, il ait préféré mettre fin à ses jours;

je vous conseille de consulter un avocat pénaliste pour savoir comment demander une enquête sans être membre de la famille du défunt.

salutations